



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-05-2025 /

Dossier complet le : 27-05-2025 /

N° d'enregistrement : 003391/KK P

1 Intitulé du projet

CREATION D'UN PARKING SILO (65 aires creees)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SODES DISTRIBUTION

Raison sociale

SODES DISTRIBUTION

N° SIRET

42360349700011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BESNARD

Prénom(s)

SEBASTIEN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un parking silo à deux niveaux de stationnement en lieu et place d'un parking partiellement couvert par des ombrières du SUPER U de Ligne. 65 aires de stationnement sont créées dont 3 pour le Drive.

La structure porteuse sera constituée de poteaux mixtes métal/béton avec des planchers en béton. Les parois extérieures seront en bardage constitué de lames métalliques ajourées.

Outre la création du parking-silo, le projet comporte une extension limitée du bâtiment (Drive au rez-de chaussée, bureaux et locaux sociaux en R+1) sur 298 m² d'emprise eau sol, dont 104 m² de toiture végétalisée.

Les travaux de démolition concernent principalement les auvents et leur structure ainsi que le bâtiment existant du drive. Les panneaux photovoltaïques du parking existant seront démontés et réemployés sur le projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permet de répondre aux évolutions démographiques, environnementales et urbaines du territoire communal. Le SUPER U est implanté à Ligne depuis 1975, il a évolué régulièrement pour répondre aux attentes du bassin de vie. Cependant la surface de vente et l'U DRIVE n'ont pas évolué depuis 10 ans, malgré la forte augmentation démographique (+ 13,3 % sur la zone de chalandise entre 2012 et 2022). Le renforcement de la capacité d'accueil et la modernisation du bâti permettront de limiter l'évasion commerciale vers les pôles de Nort-sur-Erdre ou Nantes-Métropole.

Le parking permettra d'augmenter le nombre de places de stationnement tout en le densifiant du fait de la création d'un étage. Ce parking permet également d'accéder à la Maison de la presse située dans la surface de vente mais aussi aux commerces situés à proximité et au centre-bourg et participera ainsi à la revitalisation locale et au besoin de mixité fonctionnelle.

Il permet aussi d'intégrer les nouvelles mobilités (7 bornes électriques, créées 12 stationnement

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Afin de limiter les nuisances liées aux travaux, un chantier à faible nuisance sera mis en place. Ainsi, à proximité de la zone de travaux, différents conteneurs seront installés qui permettront un tri des déchets liés au chantier (carton, gravas, bois, ferraille...).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking silo créé sur l'aire de stationnement principale en front de magasin, permettra de densifier le stationnement dans l'emprise existante et d'améliorer l'expérience client.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire Demande d'autorisation commerciale (jointe à la demande de permis de construire)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Creation d'un parking-silo sur 2 niveaux (sol + 1 niveau) sur une partie du parking exterieur existant. Hauteur maximale Emprise au sol parking-silo	(65, aires de stationnement creees) (9,12, m) (3 288, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de LIGNE - derniere revision 06/2024 - zone Ub : zone urbaine peripherique moyennement dense de la commune, sous-secteur Ub1 : secteur urbain recent a

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF de type I la plus proche est à 5,3 km au Sud-Est ; il s'agit de la Vallée du Havre et zones voisines (520006606). La ZNIEFF de type II la plus proche est localisée à 5,3 au Sud-Est ; il s'agit de la Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne (520013069).
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site n'est pas situé en zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site n'est pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site et ses alentours ne font pas partie d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle, d'une zone de conservation halieutique ou d'un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Ligne n'est pas couverte par un plan de prévention du bruit arrêté ou en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est pas situé aux alentours d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable. Le site est localisé à 6,7 km du monument historique inscrit "Château de Villejegu" (PA00108597) en dehors de sa zone de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site est situé dans le centre-ville de la commune de Ligne, en zone urbaine. Le sol est très majoritairement imperméabilisé et n'est pas situé dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Ligne n'est pas couverte par un PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site ne se situe pas sur un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé dans un périmètre proche d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est "Les Etangs de Cop-Choux et la butte des Tertres" (44 SI 26) situé à 6,8 km au Nord-Est.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site ne se localise pas dans un site Natura 2000. Le site le plus proche est le site Natura 2000 Directive Habitats "Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes" (FR5200622) a 5,8 km a l'Est. Le site Natura 2000 Directive Oiseaux est "Marais de l'Erdre" (FR5212004) a 6,4 km au Sud-Ouest.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le parking-silo n'est pas a l'origine de prelevements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de modification significative des surfaces impermeabilisees. En consequence pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de consommation d'eau liée au projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet prévoit la suppression de 11 arbres existants, dont 6 magnolias qui seront conservés pour être replantés ultérieurement. Il prévoit également la plantation de 15 arbres (érables champêtres, tilleuls) et d'environ 71 arbustes (cornouillers, viornes et fusains). Une végétation grimpante viendra habiller la façade nord du parking-silo. La suppression des arbres et/ou leur déplacement sera
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site ne se localise pas dans un site Natura 2000. Le site le plus proche est le site Natura 2000 Directive Habitats "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes" (FR5200622) à 5,8 km à l'Est. Le site Natura 2000 Directive Oiseaux est "Marais de l'Erdre" (FR5212004) à 6,4 km au Sud-Ouest. Compte tenu de l'éloignement, de l'absence d'émission ou de continuités écologiques traversantes ou proches, aucun
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Le site est classé en zone Ub1 par le PLU : secteur urbain récent à vocation mixte et est déjà occupé par un parking.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par les risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Selon Georisques, la commune de Ligne est concernée par le risque d'inondation, de séisme (niveau 3/5), de mouvements de terrain et au radon (niveau 3/3). Les dispositions constructives sont prises en compte vis-à-vis du risque sismique en aléa modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le site enregistre en moyenne 1 868 clients/jour, dont 98 % en voiture via trois acces, soit environ 1 830 vehicules/jour. U prévoit une hausse de 10 %, atteignant 2 012 vehicules/jour, repartis entre 8h et 20h, avec des pics le vendredi de 18h a 19h et le samedi de 11h a 12h. . L'augmentation du trafic, etalee sur la journee, pourra etre absorbee par les voies existantes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La couverture du parking permettra de reduire les emissions sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La structure en beton et le plancher beton de l'etage eviteront toute vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses concernent les enseignes et l'eclairage des parkings. La couverture du parking-silo permet de reduire les emissions lumineuses par rapport a la situation anterieure. Les eclairages seront eteints a
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage public, enseignes et eclairage de la surface de vente.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La circulation attendue represente une hausse de 10 % du nombre de vehicules par rapport a la situation actuelle. L'installation de bornes de recharge, la promotion de la mobilite electrique et un meilleur accueil des velos contribueront cependant a reduire les emissions.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Uniquement des eaux pluviales traitees par separateur a hydrocarbures. Le surfaces impermeabilisees ne sont pas augmentees. Les eaux pluviales rejoignent un bassin de regulation de la commune, suffisamment dimensionne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet correspond à la destination prévue par le PLU (zone urbaine périphérique, secteur récent à vocation mixte).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En preambule, il est essentiel de souligner qu'un tel projet permet d'éviter le déplacement d'une surface commerciale en périphérie, ce qui impliquerait une consommation de terres agricoles, une hausse des flux automobiles, des coûts importants en infrastructures pour la collectivité, et le risque de voir apparaître une friche en centre-bourg - avec, à la clé, une perte d'attractivité et d'animation du centre-ville, au détriment des commerces de proximité existants.

Mesures retenues :

La densification du stationnement mise en œuvre avec le projet évite la consommation d'espace.

Pas d'augmentation de la surface imperméabilisée.

Traitement et régulation des eaux pluviales conforme au SDAGE (pluie décennale, 3 L/s/ha).

L'éclairage est de type LED faiblement consommateur.

Les panneaux solaires en ombrières permettront de substituer 40 % de la consommation électrique. La récupération de l'eau de toiture pour une réutilisation dans les sanitaires permet d'éviter la consommation de 100 m³/an d'eau du réseau.

L'accessibilité des mobilités douces est favorisée.

Plantations supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des mesures prévues dans la conception du projet, celui-ci n'aura aucun impact significatif sur l'environnement. L'évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

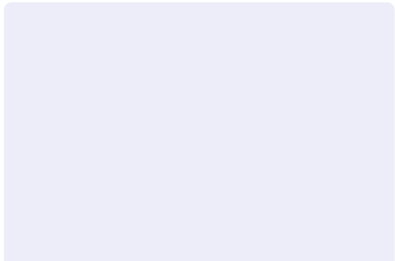
Nom BESNARD

Prénom Sebatien

Qualité du signataire President

À LIGNÉ

Fait le 26-05-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)